

Fiche métier : **AGENT DE SÉCURITÉ PRÉVENTION VOLS**

Coefficient 130

Descriptif du poste

L'AGENT DE SECURITE MAGASIN PRE-VOLS participe à un travail de surveillance, dans les établissements recevant du public dont l'activité exclusive est la vente, en vue d'éviter les vols et les actes de malveillance. Son activité s'exerce à l'intérieur de l'établissement.

Il exerce une mission de prévention et/ou de dissuasion à l'intérieur de la surface de vente.

Particularités

Il n'entre pas dans la mission de l'agent de vérifier la pertinence des moyens de paiement présentés par le client, ainsi que de procéder à la vérification des pièces d'identité.

Cet agent n'est pas soumis au port obligatoire de l'uniforme tel que prévu par la réglementation en vigueur.

Missions du poste

LUTTER CONTRE LA DEMARQUE INCONNUE, en identifiant précisément les individus suspectés de vol.
RECHERCHER TOUT INDICE susceptibles de le renseigner sur les comportements frauduleux des personnes présentes sur la surface de vente.

PREVENIR L'AGENT « ENTREE-SORTIE » des individus repérés et lui confirmer à l'acte délictueux présumé.

REDIGER UN RAPPORT de ses constatations sur les documents prévus à cet effet, renseigner la main courante ou tout autre support existant.

L'agent de sécurité magasin prévention vols ne doit pas exercer d'autres missions que celles définies ci-dessus.



Instructions particulières

Il exerce ses missions dans le cadre de la législation en vigueur et dans le strict respect des libertés publiques et conformément aux consignes écrites de son employeur.